prohelvetia

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

VILLE DE GENÈVE

CONVENTION DE SOUTIEN CONJOINT POUR LES «COMPAGNIES A RAYONNEMENT SUPRAREGIONAL ET INTERNATIONAL» PERIODE 2018-2020

entre

La Ville de Genève (ci-après la Ville)
représentée par
Sami Kanaan,
Conseiller administratif chargé du Département de la culture et du sport

Le Canton de Genève (ci-après le Canton)
représenté par
Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat chargée du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture (ci-après Pro Helvetia)
représentée par
Philippe Bischof, Directeur, et
Myriam Prongué, Responsable Théâtre

La Compagnie Think Tank Theatre (ci-après la Compagnie)
représentée par
Karim Bel Kacem, Directeur artistique, et
Alexandra Nivon, Administratrice

Préambule

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, la Ville de Genève et le Canton de Genève,

considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutien à la création d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres

et constatant le succès des projets menés en ce sens depuis la signature des premières conventions de soutien conjoint en 2006,

réitèrent leur attachement au principe des conventions de soutien conjoint au bénéfice de compagnies de théâtre et de danse.L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies et associations qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionnantes à l'égard de la compagnie bénéficiaire. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis en parallèle des soutiens accordés par d'autres institutions publiques et privées.

Les compagnies et les associations partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les associations et compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, Pro Helvetia intervient à titre subsidiaire au soutien apporté par la Ville et le Canton. Elle apporte un soutien renforcé aux représentations à l'étranger des compagnies considérées.

Vu

- La loi fédérale sur l'encouragement de la culture, du 11 décembre 2009 (LEC, RS 442.1),
- Les art. 60 et ss du Code civil suisse (CCS),
- La loi cantonale sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (RSG D 1 11),
- La loi cantonale sur la culture, du 16 mai 2013 (RSG C 3 05),
- Le règlement de la Ville de Genève régissant l'octroi des subventions municipales, du 4 juin 2014 (LC 21 195),
- Les statuts de la compagnie (annexe 3).

Vu

- Le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement,

Vu

- Que la Compagnie répond aux conditions suivantes:
  - une production régulière de spectacles,
  - une structure d'organisation permanente,
  - l'organisation régulière de tournées en Suisse et à l'étranger,
  - un travail de création artistique de qualité, novateur, reconnu par la profession et le public,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie conviennent de ce qui suit:

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle:

a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie pour promouvoir son développement artistique et favoriser son rayonnement en Suisse et à l'étranger,

b) les engagements de la Compagnie pendant la durée de validité de la convention.

Article 2 : Engagements des subventionneurs

2.1 Engagement financier de la Ville

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de **80'000 CHF**.

Les subventions seront versées sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Les subventions seront versées en deux tranches : 75% du montant annuel en janvier et 25% en juillet.

2.2 Engagement financier du Canton

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de **80'000 CHF**.

Les subventions ne sont accordées qu'à titre conditionnel. Le montant peut être modifié par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

Les subventions seront versées en deux tranches : 50% du montant annuel en janvier et 50% en juillet.

2.3 Engagement financier de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie à l'étranger par une contribution annuelle de **67'900 CHF** versée à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année. La contribution est une participation aux frais de diffusion et de tournées à l'étranger.

En outre, la Compagnie a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia

- pour des tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse,
- pour la traduction et le surtitrage de ses productions lors de tournées à l'étranger ou dans les autres régions linguistiques de Suisse,
- pour des projets propres de la Fondation ou de ses bureaux de liaison.

2.4 Bénéficiaire direct

La Compagnie est le bénéficiaire direct de l'ensemble de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

2.5 Subventions en nature

La Ville et le Canton peuvent faire bénéficier la Compagnie de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc. La valeur de tout apport en nature qui serait accordé est indiquée par les collectivités publiques à la Compagnie et doit figurer dans ses comptes.

Article 3 : Réserves

La Ville, le Canton et Pro Helvetia accordent leurs subventions sous réserve que les moyens dont ils disposent chacun pour l'encouragement des compagnies de théâtre ne subissent pas de réduction pendant la durée du contrat. Toute réduction du budget d'une partie subventionnante peut entraîner une réduction proportionnelle de la contribution que cette partie accorde.

Il n'y a pas de garantie solidaire des parties subventionnantes quant au montant total des subventions attribuées à la Compagnie.

Article 4 : Engagements de la compagnie

4.1 Base

Le projet artistique de la Compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexe 2. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs, et une stratégie de tournées à l'étranger.

4.2 Productions

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie s'engage à créer au moins deux œuvres originales qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie s'engage également à développer un travail de sensibilisation. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics aux productions de la compagnie et à faire connaitre le monde professionnel du théâtre auprès d'un public le plus large possible.

4.3 Tournées

La Compagnie s'engage à se produire à 14 reprises par année dans au moins 6 lieux différents à l'étranger selon les critères de Pro Helvetia. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.
Pro Helvetia tiendra compte lors de ses évaluations de facteurs supplémentaires tels que la spécificité de l'œuvre, la renommée des lieux d'accueil, la visibilité, le nombre de spectateurs, mais aussi de la stratégie de tournée formulée par la Compagnie.

4.4 Autres sources de financement

La Compagnie s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionnantes.

La Compagnie s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, prix, etc.).

4.5 Rapport d'activité et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard
- à la fin du mois de mai 2019 (pour l'année 2018)
- à la fin du mois de février 2020 (pour l'année 2019)
- à la fin du mois de mai 2021 (pour l'année 2020)

à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants:

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée,
- tableau de bord (annexe 4),
- formulaire de tournées (annexe 5),
- principales évolutions et modifications,
- comptes annuels présentés en conformité avec la directive transversale du Canton,
- dossier de presse et, si possible, captation des dernières créations.

4.6 Excédent et déficit

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 4.5 est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la compagnie. Elle s'intitule «Part du résultat à restituer à l'échéance de la convention». La part conservée par la compagnie est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé «Part du résultat à conserver» figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La compagnie conserve 63 % de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia au prorata de leur financement.

A l'échéance de la convention, le bénéficiaire conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la compagnie assume ses éventuelles pertes reportées.

4.7 Révision

La Ville, le Canton et Pro Helvetia procèdent à leur propre contrôle des états financiers de la Compagnie et se réservent le droit de le déléguer au besoin à un organisme externe. Le résultat admis sera celui déterminé par ce contrôle.

4.8 Echanges d'informations

Au mois de novembre de chaque année, la Compagnie remet son programme pour l'année à venir (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.
Le programme contient les éléments suivants:

- objectifs de développement artistique ;
- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités) ;
- budget d'exploitation et budget de tournées ainsi que plan de financement.

Chaque partie s'engage à communiquer aux autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité pour la Compagnie de fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionnantes qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

La division Théâtre de Pro Helvetia est l'interlocutrice de la Compagnie pour d'éventuelles questions liées à la présente convention.

Les parties de la convention s'efforceront de se rencontrer tous ensemble une fois par année pour un échange d'informations.

4.9 Promotion des activités

La Compagnie s'engage à faire figurer de manière visible sur tous les documents promotionnels produits par elle et/ou les organisateurs concernés par ses activités la mention «Subventionné par la

Ville de Genève et du Canton de Genève, et avec le soutien de Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture ». Les logos et armoiries des parties subventionnantes doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents.

Dans le cadre de leurs actions de communication, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie.

4.10 Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (adresses voir annexe 1).

Article 5 : Evaluation

Début 2020, dernière année de validité de la convention, la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie procèderont ensemble à une évaluation des exercices 2018 à 2019 ainsi que des éléments connus de 2020. Les parties se baseront sur le formulaire d'évaluation (annexe 6) qui devra être rempli jusqu'à la fin du mois de février 2020 au plus tard. Ce formulaire servira également de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention :

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires,
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie (objectifs artistiques, objectifs de production et de tournées et travail de sensibilisation),
- le respect du plan financier triennal,
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'activité de la Compagnie.

Elle tiendra également compte des contextes économique et artistique aux niveaux international, fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

Article 6 : Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

La séance d'évaluation commune entre les subventionneurs et la Compagnie sera organisée avant la fin du mois de mars 2020.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période. En mars 2020, la Ville et le canton lanceront un appel à projets pour la période 2021-2023, auquel les compagnies conventionnées pourront participer. A l'issue de l'examen des candidatures par un jury ad hoc, la Ville et le canton présenteront les dossiers retenus à Pro Helvetia, à qui appartient la décision finale d'octroyer une convention de soutien conjoint.

La décision définitive portant sur la conclusion d'une éventuelle nouvelle convention sera prise avant fin juin 2020 par Pro Helvetia. Le renouvellement éventuel d'une convention se décide à l'unanimité.

Article 7 : Résiliation du contrat

La convention peut être dénoncée sur demande d'une des parties à compter du moment où les conditions requises ne sont plus réunies, moyennant avis préalable, conformément aux bases légales relatives à l'octroi des subventions. Dans ce cas, la restitution des subventions peut être exigée pro rata temporis.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie déplace son siège social dans une autre commune.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.
Les parties subventionnantes ont le droit, moyennant avis préalable, d'adapter de la manière nécessaire la convention de soutien conjoint ou de la résilier avant terme s'il s'avère que les bases du contrat ne peuvent être respectées; dans ce cas, les parties cherchent une solution à l'amiable

Article 8 : Entrée en vigueur
La présente convention entre en vigueur le 1er janvier 2018 par signature des parties.

Fait à Zurich, le 20.12.17 ..... en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :

Sami Kanaan,
Conseiller administratif

Pour le Canton de Genève

Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat

Pour Pro Helvetia :

Philippe Bischof
Directeur

Myriam Prongué
Responsable Théâtre

Pour la Compagnie Think Tank Theatre :

Karim Bel Kacem
Directeur artistique

Alexandra Nivon
Administratrice

Annexe 1

Adresses de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :
http://www.eda.admin.ch/eda/g/home/emb/addch.html

Adresses pour les logos :

- www.ville-geneve.ch
- www.ge.ch/culture
- www.prohelvetia.ch/downloads

Adresses, contacts et coordonnées bancaires/postales:

Pour la Ville de Genève :
Jean-Bernard Mottet
Conseiller culturel
Département de la culture et du sport
Case postale 6178
1211 Genève 6
jean-bernard.mottet@ville-ge.ch
Tél. : 022 418 65 05

Pour le Canton de Genève :
Thylane Pfister
Conseillère culturelle
Office cantonal de la culture et du sport
Chemin de Conches 4 - 1231 Conches
thylane.pfister@etat.ge.ch
Tél. 022 546 66 82

Pour Pro Helvetia :
Myriam Prongué
Responsable Théâtre
Hirschengraben 22
8024 Zurich
Tél. : 044 267 71 13
mprongue@prohelvetia.ch

Pour la Compagnie Think Tank Theatre :
Alexandra Nivon
c/o Saint-Gervais le Théâtre
Rue du Temple 5
CH - 1201 Genève
prod@thinktanktheatre.org
Tél. : 076 737 50 08 (Alexandra Nivon) ou 076 730 22 82 (Karim Bel Kacem)

Les versements sont effectués sur le compte suivant:

Compte : 14-898371-1
Postfinance - La Poste Suisse - 3003 Berne (Suisse)
Swift : POFICHBEXXX / 9000
IBAN : CH8609000000148983711

Adresse du bénéficiaire:
Compagnie Think Tank Theatre - c/o Saint-Gervais le Théâtre - Rue du Temple 5 - 1201 Genève (Suisse)

Annexe 2:

Projet artistique, stratégie de tournées et plan financier 2018 - 2019 - 2020

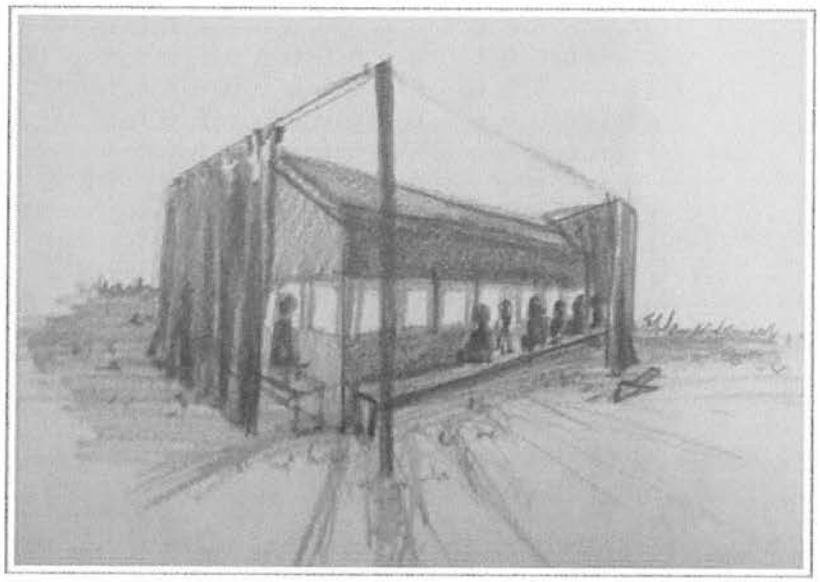

THINK TANK THÉÂTRE
KARIM BEL KACEM
Présentation d'activité 2018-2020

THINK TANK THEATRE
c/o Théâtre Saint-Gervais
Rue du Temple 5
1201 GENÈVE

CONTACTS
Directeur artistique Karim Bel Kacem
Directrice administrative Alexandra Nivon
prod@thinktanktheatre.org

www.thinktanktheatre.ch

ACTUALITÉS 2017-18
2018-19 (en cours)

SEPTEMBRE 2017
Les 26 et 27 septembre 2017
Théâtre d'Arles (FR)
ANIMA - (laboratoire de recherche)

OCTOBRE 2017
Les 5 et 6 octobre 2017
Festival Actoral, Marseille (FR)
ANIMA - (laboratoire de recherche)

OCTOBRE 2017
Du 9 au 14 octobre
Maison de la culture, Amiens (FR)
23 RUE COUPERIN

OCTOBRE 2017
Du 12 au 14 octobre
Théâtre de l'Avant-Seine, Colombes (FR)
GULLIVER – pièce de chambre n°2

FÉVRIER 2018
Du 11 au 15 février
Théâtre Paul Eluard, Choisy (FR)
GULLIVER – pièce de chambre n°2

AVRIL 2018
Du 24 au 26 avril 2018
Théâtre Saint-Gervais, Genève (CH)
You will never walk alone / conférence-performance

AVRIL 2018
Le 26 avril 2018
RTS - Espace 2 / émission spéciale
L'urgence / version pièce radiophonique

AVRIL 2018
Du 27 au 28 avril 2018
Théâtre Saint-Gervais, Genève (CH)
L'urgence / performance transdisciplinaire

MAI 2018
Du 11 au 19 mai 2018
Théâtre de l'Athénée, Paris (FR)
23 RUE COUPERIN

MAI 2018
première session
Les Teintureries, Lausanne /CH)
PROFANATION

SEPTEMBRE 2018
(dates exactes à définir)
Théâtre Vidy-Lausanne
23 RUE COUPERIN

JANVIER - FEVRIER 2019
(dates exactes à définir)
Festival Antigel / Théâtre Saint-Gervais, genève (CH)
EROMANIA (HISTORY X)

PRINTEMPS 2019
(dates exactes à définir)
Arsenic - centre d'art scénique contemporain, Lausanne (CH)
EROMANIA (HISTORY X)

(en cours)

Convention de soutien conjoint 2018-2020
Ville de Genève, Canton de Genève, Pro Helvetia et Compagnie Think Tank Theatre

LA RECHERCHE

Ces derniers mois m'ont permis de préciser ce que j'attendais de ce nouveau cycle: « **Nouveaux monstres** », c'est avant tout une série de pièces politiques et sociologiques sur la *Violence*, mais une violence toute particulière: celle liée aux dérives du néo-liberalisme et des "monstres" que ces dernières ont engendrés.

Ces "monstres" ("ceux que l'on montre") si humains, sont la raison d'être de ce projet.

La première pièce de cette série, *23 rue Couperin*, suivait les pérégrinations d'un jeune camé des quartiers-nord d'Amiens (le Pigeonnier, quartier de mon enfance) ; cette pièce aurait pu s'appeler Yacine.

Le deuxième volet, *Eromania (History X)*, suivra la vie, les combats et les paradoxes d'une cam-girl de Bucarest ; cette pièce aurait pu s'appeler Oana.

Suivront ensuite *Les Sorcières de Salem* à partir de la pièce d'Arthur Miller. Avec cette création je souhaite m'emparer des grands procès de l'histoire en sorcellerie et interroger l'instrumentalisation de la religion et des superstitions à des fins de contrôle social.

Enfin, nous terminerons ces 3 années par une création à partir du film *Les Nouveaux Monstres* de Dino Risi (en investissant davantage le format que le fond). Dans ce projet, je partagerai l'espace du plateau avec 4 autres acteurs issus de l'immigration et ayant tous vécu en cité. Ensemble nous tenterons de mesurer, avec l'outil « théâtre », la distance qui nous sépare des jeunes hommes qui ont fait la une du journal *Libération* quelques semaines après l'attentat du 13 novembre.

Parallèlement aux créations et tournées des spectacles, c'est le projet de recherche *PROFANATION: de la performance théâtrale à l'objet film* qui sera développé aux cours des deux prochaines saisons, en co-réalisation avec Les Teintureries et l'Ecal.

23 RUE COUPERIN (point de vue d'un pigeon sur l'architecture)

pièce musicale

« Le chant de cet oiseau était doux, ses accents étaient agréables; il y avait cent secrets dans chacune de ses notes. »
Farid ud-Din Attar, *Le Langage des oiseaux* (1177)

« En 2019 sont prévue les destructions de 3 des 8 barres d'immeubles HLM qui composent Le Pigeonnier, mon quartier d'enfance. Situé dans la zone d'Amiens-Nord, Le pigeonnier, premier quartier français à subir le couvre-feu depuis 1962, sera amputé de ses trois plus imposants bâtiments: la fin de la barre Couperin (dans laquelle j'ai vécu de ma naissance à l'âge de17 ans), précédera la disparition de la barre Mozart (où vivaient 13 de mes 21 cousins), et succédera à celle de la barre Messager (qui abritait la cave dans laquelle j'ai fait l'amour pour la première fois; ainsi qu'une autre cave, la mosquée de mon quartier). Outre le fait de porter le nom d'un habitat de pigeon, l'autre particularité de mon quartier d'enfance était que tous les bâtiments portaient celui d'un compositeur de musique: Francois Couperin, Wolfgang Amadeus Mozart, André Messager avaient pour voisins Maurice Ravel, Claude Debussy, Charles Gounod, Gustave Charpentier et Cesar Franck. »

Premier volet du cycle « Nouveaux monstres », *23 Rue Couperin (point de vue d'un pigeon sur l'architecture) est* un projet d'archéologie introspective qui fait du plateau l'espace de dialogue entre les acteurs réels et invisibles de ce quartier : habitants, compositeurs, et pigeons. La pièce s'appuie sur la musique classique pour questionner l'architecture, celle d'une cité HLM type (celle de mon enfance, habitée à 80 % par des familles d'immigration maghrébine): « Le Pigeonnier ». Conçu comme un poème scénique, *23 rue Couperin* prend la banlieue comme champ d'investigation, en observe les abus, les absurdités, les constructions comportementales et de les dérives par le biais de la poésie et de la musique. Et pose la question suivante: qu'est-ce qu'un tel projet architectural, pris dans un contexte de schizophrénie sociale, a pu produire comme schizophrénie intime ?

Karim Bel Kacem

23 RUE COUPERIN

(création 2017)

« Nouveaux monstres »

Production	Think Tank Théâtre
Coproduction	Saint-Gervais le Théâtre de Genève Maison de la culture d'Amiens

---

Création (saison 2016/17) :

- Théâtre Saint-Gervais, Genève (CH)

Reprise de tournées (2017/18) :

- Maison de la culture d'Amiens (FR)
- Théâtre de l'Athénée, Paris (FR)
- Théâtre Vidy-Lausanne (CH)
- en cours

En cours de discussion:

- Le Phénix, SN de Valenciennes (FR)
- Bonlieu, SN d'Annecy (FR)

EROMANIA (HISTORY X)

performance transdisciplinaire

Un camgirl en Roumanie c'est avant tout...

Une femme.

Une femme roumaine.

Une femme roumaine qui se déshabille.

Une femme roumaine qui se déshabille, simule des actes sexuels et discute.

Une femme roumaine qui se déshabille, simule des actes sexuels et discute devant une caméra.

Une femme roumaine qui se déshabille, simule des actes sexuels et discute devant une caméra sur internet.

Une femme roumaine qui se déshabille, simule des actes sexuels et discute devant une caméra sur internet en direct.

Une femme roumaine qui se déshabille, simule des actes sexuels et discute devant une caméra sur internet en direct devant d'autres gens qui l'observent.

Une femme roumaine qui se déshabille, simule des actes sexuels et discute devant une caméra sur internet en direct devant d'autres gens qui l'observent et qu'elle même peut observer.

Une femme roumaine qui se déshabille, simule des actes sexuels et discute devant une caméra sur internet en direct devant d'autres gens qui l'observent et qu'elle même peut observer et qui viennent de tout les pays du monde.

Une femme roumaine qui se déshabille, simule des actes sexuels et discute devant une caméra sur internet en direct devant d'autres gens qui l'observent et qu'elle même peut observer et qui viennent de tout les pays du monde et qui payent beaucoup d'argent pour ce "service".

EROMANIA (HISTORY X)

(création 2018-19)

« Nouveaux monstres »

Le projet *Eromania (History X)* sera profondément transdisciplinaire. Il s'intéressera au métier de camgirls et plus précisément à celles exerçant dans le pays du monde où elles sont le plus représentées: la Roumanie.

Projet transdisciplinaire dans la mesure ou il prendra la forme d'une performance (qui convoquera autant le réel que le jeu vidéo), de capsules radios diffusées sur la RTS, et de films documentaires (diffusés au Centre d'art Contemporain de Genève).

L'Urgence, créé au printemps 2018, composera le prélude à *Eromania*, tant par la thématique que par la recherche formelle développée (l'usage du jeu vidéo au plateau). *L'Urgence* sera créé à partir d'un texte de Caroline Bernard, collaboratrice artistique du projet *Eromania*.

1. Le miroir et son double

Être payé pour être vu de partout : un projet (géo-)politique

Aucun métier ne raconte mieux la globalisation 2.0 que celui de la camgirl en Roumanie. Tant au regard de la circulation de l'argent qu'il implique que du dispositif technique qu'il invente (qui l'invente aussi) et enfin de l'organisation et la structuration qu'il a stimulées dans un pays encore hagard des années post Ceausescu.

Ces femmes exerçant ce métier - qui consiste en des conférences vidéo à caractère érotique ou pornographique privées et tarifées à la minute, sont rarement des amatrices se filmant seules avec leur webcam. En Roumanie, elles travaillent essentiellement depuis des studios qui les forment, leur assurent une certaine visibilité, et suivent de près leurs activités : c'est que ce business est florissant, et prend depuis quelques années le pas sur l'industrie du porno en berne.

Si une camgirl roumaine gagne seulement neuf pour-cent des revenus qu'elle génère, cela représente pourtant près de 6.000€, soit dix fois le salaire moyen du pays.
C'est dire la profonde ambiguïté de la position de ces femmes, qui accèdent, grâce à une pratique vue comme déshonorante par une société roumaine assez conservatrice, à un confort et une autonomie enviables.

Être payer pour voir : contour d'un projet anthropologique

A cela s'ajoute l'expérience très particulière du monde globalisé que leur apporte cette activité : les camgirls sont regardées, mais elles regardent aussi ces membres connectés depuis les quatre coins du globe. Via cet échange érotique ou pornographique, qui peut atteindre une forme d'intimité avec les clients fidèles, elles sont témoins d'un certain état du monde, à la fois dans sa diversité géographique et ses traits anthropologiques les plus essentiels (la sexualité, le désir, la solitude).

2. Du dispositif technique au dispositif scénique

En Roumanie, les plus grands studios proposent une quarantaine de chambres occupées vingt-quatre heures sur vingt-quatre sur le modèle des trois huit, dont chacune est dotée d'une caméra pilotable grand angle et d'un éclairage qui assurent la bonne qualité de l'image transmise à travers le monde. Meublées selon les standards des suites d'hôtels de luxe, ces chambres sont en réalité de purs décors, avec par exemple des fausses fenêtres éclairées placées là pour donner l'illusion au membre que la camgirl partage le même fuseau horaire que lui.

EROMANIA (HISTORY X)

(création 2018-19)

« Nouveaux monstres »

Un exemple éloquent : Oana Kamara

Cet été nous avons rencontré 27 de ces camgirls que nous avons longuement interviewées. Tant en préambule et préparation de la performance que comme matériel pour les projets avec la RTS et le Centre d'art contemporain de Genève. 27 femmes comme autant de destins.

Caroline est une jeune ukrainienne qui s'est mariée pour pouvoir rester en Roumanie et dont le mari lui fait régulièrement du chantage. Christa a perdu ses deux parents dans un accident de la route à cause d'une crise de jalousie de son père alors qu'elle et sa sœur étaient dans la voiture; elle travaille comme camgirl pour assurer la subsistance de sa sœur. Alexya, rare camgirl à son compte, s'est extraite de sa condition tzigane grâce à ce métier qui lui a permis d'acheter une villa hollywoodienne dans la banlieue de Bucarest.

Parmi ses 27 jeunes femmes, une s'est avérée, par sa personnalité et son parcours de vie, être à la croisée de tous les chemins. Oana est une vedette de la télévision roumaine. Mariée à un rappeur d'origine gabonaise, elle a un enfant qui est handicapé faute de soins adéquats à la naissance, c'est pour pouvoir payer ses traitements à l'étranger qu'elle a commencé ce métier. Elle parle 5 langues, a voyagé, sait chanté, rayonne par son courage et impressionne par son auto-dérision. Autant d'arguments qui font que l'on ne peut pas s'empêcher d'imaginer quel aurait été son destin dans un autre contexte.

Production	Think Tank Théâtre
Coproduction	Saint-Gervais Le Théâtre, Genève en partenariat avec le Festival Antigel, Genève Arsenic - centre d'art scénique contemporain, Lausanne RTS - Radio Suisse Romande Centre d'Art Contemporain, Genève (en cours)

Création (saison 2018/19) :

- Théâtre Saint-Gervais, Genève (CH)
en partenariat avec le Festival Antigel, Genève (CH)

Tournées / autres partenaires (en cours) :

- Arsenic - centre d'art scénique contemporain, Lausanne
en partenariat avec le Festival Fête du slip, Lausanne (CH)
- RTS Radio Suisse Romande / Espace 2
- Centre d'Art Contemporain, Genève
- Festival Actoral, Marseille (FR) - en discussion
- Cinémathèque de Québec / FTA Montréal (CA) - en discussion
- Cinémas Actes Sud, Arles /FR)

LES SORCIERES DE SALEM à partir d'Arthur Miller
théâtre et magie nouvelle

« La sorcière illustre la capacité de l'Etat à créer de la peur. »

SALEM, c'est le nom d'une ville américaine, théâtre au début du 17ème siècle d'un des plus grands procès en sorcellerie de l'Histoire.
En tant qu'arme politique, utilisée et réutilisée au fil du temps comme stratégie puritaine de maîtrise de l'ordre public, le procès en sorcellerie n'est pas un fait divers. C'est un fait social, un état des lieux de la société où il survient. Le peu de crédit que les systèmes de pensée occidentaux accordent à tout ce qui relève du magique ne doit pas diluer ces événements dans la rubrique « Insolite » du journal local. Qu'est-ce qu'une société où l'on emprisonne, où l'on torture et mutile femmes (et hommes) par centaines, sans autre preuve tangible que les accusations d'enfants de douze ans ?

Les Sorcières de Salem d'Arthur Miller (pièce parue en 1953 sous le titre original de *The Crucible)* se fonde sur les évènements de 1692 qui firent la réputation de la ville. Dans cette bourgade du Massachusetts, vingt-cinq personnes furent exécutées par les autorités locales, plusieurs dizaines jetées en prison après des procès pour le moins expéditifs. Le même chef d'accusation s'applique à chacun : sorcellerie et commerce avec le diable. Aucun fait, pourtant, ne vînt étayer les soupçons, si ce n'est les dénonciations de quelques jeunes filles se plaignant d'avoir été envoûtées par leur servante, une voisine ou une connaissance.

Si la version de l'auteur dénonce bien cette hystérie collective, la fiction place avant tout un tel phénomène comme arme de représailles. Abigaïl Williams, servante âgée de 17 ans pour les besoins de l'histoire, se voit chassée par sa maîtresse pour avoir été l'amante de son mari, John Proctor. Pour se venger, la jeune fille se livre à un rituel de sorcellerie avec quelques camarades. Alors qu'elles sont découvertes dansant nues dans la forêt, la rumeur de sorcellerie se répand très vite dans le village. Abigaïl saisit la situation pour se venger d'Élisabeth Proctor en mettant en branle une impitoyable machine judiciaire.

LES SORCIERES DE SALEM (création 2019)

C'est précisément à cet endroit qu'une réécriture des *Sorcières de Salem* me paraît déterminante. Ce n'est pas tant la dimension romancée de l'histoire d'amour contée dans la pièce qui m'interpelle, mais avant tout l'instrumentalisation de cette parole enfantine. Le caractère « innocent » de cette même parole devient le fondement de multiples accusations jusqu'à devenir l'instrument d'une véritable manipulation de masse.
Caractère essentiel de la compréhension et de la représentation de l'affaire - relaté par chacun des vrais comptes-rendus des procès, il me semble indispensable de travailler avec ce composant en invitant de jeunes actrices du même âge que les protagonistes du fait historique. Et ainsi de saisir ensemble les différents niveaux de manipulation que cet ordre établi présuppose.

J'ai grandi dans un cadre où la frontière entre religion et superstition n'a jamais été claire. C'est dans cet interstice idéal que se faufile, à répétition, l'instrumentalisation des foules. C'est sur cette zone mentale très précise de notre croyance et de notre imaginaire que s'appuient toutes sortes de radicalisations. Réinvestir le « mythe » des Sorcières de Salem aujourd'hui prend pour moi le sens de ce double questionnement, politique et religieux. Et prend la forme d'une tentative : clarifier les contours de cette zone de manipulation.

Partenaires envisagés (saison 2019) :

- Théâtre de Carouge, Genève (CH)
- Festival de la Bâtie, Genève (CH)
- Théâtre Vidy-Lausanne (CH)
- Théâtre National Populaire TNP, Villeurbanne, (FR)
- (en cours)

LES NOUVEAUX MONSTRES

théâtre documentaire

Le projet sera celui ci : réunir sur un plateau 5 acteurs professionnels issus de l'immigration et ayant tous grandit en banlieue. Raconter le parcours de ces 5 jeunes hommes et comment chacun de nous (je serai également au plateau) a pu éviter la tentation de la haine. Une tentative qui pourra peut-être nous aider à comprendre comment d'autres qui nous ressemblent tant ont pu basculer. Nous partirons autant de nos propres biographies que d'oeuvres (théâtrales ou romans) qui nous ont fondées.

Partenaires envisagés (saison 2020) :

- Théâtre Saint-Gervais, Genève
- Théâtre Vidy-Lausanne
- Théâtre de la Colline, Paris
- Théâtre Nouvelle Génération, Lyon
- (en cours)

PROFANATIONS

De la performance théâtrale à l'objet film

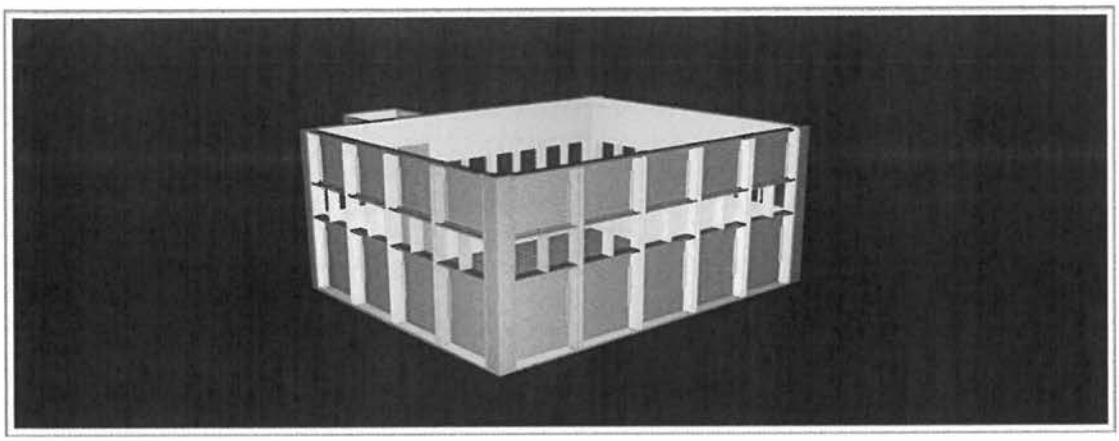

« La stratégie que nous devons adopter dans notre corps à corps avec les dispositifs ne peut pas être simples. Il s'agit en fait de libérer ce qui a été saisi par les dispositifs pour le rendre à l'usage commun. »
Giorgio Agamben

C'est sur un projet appelé *Profanations* que nous aimerions conclure la recherche des *« Pièces de chambre »*. J'entends par conclusion non seulement "ce qui met fin à", mais surtout ce qui ouvre vers d'autres horizons. *Profanations* sera donc autant un projet artistique qu'un projet de recherche-appliquée qui s'étalera sur 24 mois.

La question posée par le projet *Profanations* sera de savoir si la structure scénographique et technique que nous avons créée est un dispositif au sens que lui donne le philosophe Giogio Agamben : « tout ce qui a, d'une manière ou d'une autre, la capacité de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants». Et si oui, de préciser le caractère épistémologique de ce dispositif, à savoir ce qu'il produit en terme de savoirs techniques, philosophiques et artistiques.

Se poser la question du devenir-dispositif de notre structure passe par questionner sa possible appropriation par autrui, ce que le philosophe appelle la « profanation » des dispositifs, au sens d'une restitution à l'usage et à la propriété des hommes. Le dispositif n'est donc pas à sens unique : « il n'a pas pour seule finalité une fonction de contrôle social, esthétique et idéologique. Il peut – il doit – être excédé. Tout dispositif s'expose au détournement, au renversement, au débordement ».

POTENTIALITÉS TECHNIQUES: AMÉLIORATION DE LA SPATIALISATION DU SON DES ACTEURS AMPLIFIÉS ET MISE EN PLACE DE SURTITRES SONORES

Assez tôt dans le processus de répétition des « Pièces de chambre », nous avons fait face à des impossibilités au niveau du son. Plus précisément, des impossibilités (des limitations) autour des questions de spatialisation.
Le partenariat que nous souhaitons mettre en place avec l'EPFL et/ou l'IRCAM traitera des techniques de dissociation entre l'image et le son (dans un premier temps avec l'écoute au casque) afin d'envisager, à terme, que cette opération ne soit plus gérée manuellement. Les progrès techniques nous font penser que nous ne sommes pas loin de pouvoir parvenir à un son spacialisé-automatisé .

Cela nous mènerait à une toute autre potentialité : celle de surtitres sonores, autrement dit, la possibilité qu'une pièce soit traduite en direct sans que cela ne vienne obstruer la relation entre l'acteur et le spectateur.
Le son traduit serait spatialisé à l'endroit exact d'où l'acteur parle puis réémis à l'oreille du spectateur dans un rapport sonore qui permettrait quasiment qu'on n'y fasse plus attention.
La question de la langue a toujours été au centre de notre travail. Nous l'expérimentons depuis la première pièce de chambre en demandant, par exemple, aux acteurs d'apprendre leur texte dans différentes langues.

POTENTIALITÉS PÉDAGOGIQUES : UN OUTIL DE COMPOSITION

En deux ans, et dans le cadre de workshops que nous avons organisés, le dispositif à vu défiler de nombreux acteurs. Certains venaient d'une formation théâtrale pure, d'autres étaient davantage familiers au travail à la caméra, sans oublier les quelques très bons amateurs !
Les conclusions que nous avons tirées de ces sessions étaient que les acteurs « cinéma » avait beaucoup plus de facilités à jouer dans le dispositif. Ce qui nous a amené à penser le dispositif comme pouvant faire office d'école du jeu naturaliste dit « caméra ».

Le premier volet de ce laboratoire sera donné à l'Ecole des Teintureries de Lausanne dès le mois de mai 2018; une seconde session se déroulera entre septembre et novembre 2018, puis une troisième et dernière session de février à avril 2019.

En partenariat avec :

- Ecole des Teintureries, Lausanne
- Ecole Cantonale des Beaux Arts, Lausanne (en cours de confirmation)

Budget prévisionnel Think Tank Théâtre 2018-2020

SALAIRES ET HONORAIRES		2018	2019	2020
Salaires bruts Compagnie TTT				
Karim Bel Kacem	Directeur artistique (60%, 70%, 70%)	43'200	50'400	50'400
Alexandra Nivon	Administratrice de production (60%, 70%, 70%)	43'200	50'400	50'400
Hugo Frison	Directeur technique (30%)	21'600	21'600	21'600
Maud Blandel	Collaboratrice artistique (30%)	21'600	21'600	21'600
À recruter	Chargé de diffusion (20%)	14'400	14'400	14'400
À recruter	Gestion et mise à jour des outils online (5%)	3'600	3'600	3'600
	charges 20%	29'520	32'400	32'400
	TOTAL salaires bruts Compagnie	**177'120**	**194'400**	**194'400**
Salaires bruts création L'URGENCE - ciné-performance				
Interprètes (2 personnes)		4'000		
Dispositif video		2'500		
Musicienne		3'000		
Création jeu vidéo		6'000		
Création sonore		1'500		
	charges 28.33%	4'816		
	TOTAL salaires bruts création L'URGENCE	**21'816**	**0**	**0**
Salaires bruts création EROMANIA (HISTORY X) - performance transdisciplinaire				
Interprètes (2 personnes)		11'000	11'000	
Co-auteure		11'000		
Scénographe		8'250		
Prise de son / tournage		8'250		
Création sonore / spectacle		2'500	2'500	
Cameraman / tournage		2'500	2'500	
Vidéaste / spectacle		5'500	5'500	
Création lumière			5'500	
Traducteur		5'500		
	charges 28.33%	15'440	7'649	
	TOTAL salaires bruts création EROMANIA HISTORY X	**69'940**	**34'649**	**0**
Salaires bruts création SALEM				
Interprètes (8 comédiens + 5 enfants)		25'000	85'000	
Accompagnants enfants (2 personnes)		6'000	20'000	
Dramaturge		4'125	4'125	
Assistant mise en scène	coordination, recherches, aide administrative, etc.	2'750	5'500	
Commande à l'écriture	adaptation	6'000		
Scénographe		2'750	11'000	
Créateur lumière		2'750	8'250	
Créateur son		2'750	11'000	
Créateur vidéo			8'250	
Créateur fumée			5'500	
Costumier		2'750	8'250	
Collaborateurs techniques	régie, maquillage, etc.	2'750	2'750	
Constructeurs décor			25'000	
	charges 28.33%	16'325	55'137	
	TOTAL salaires bruts création SALEM	**73'950**	**249'762**	
Salaires bruts Projet de recherche PROFANATIONS - De la performance théâtrale à l'objet film				
Karim Bel Kacem	laboratoire Les Teintureries	7'000	15'000	
Sondier		1'500	6'750	
Chef opérateur		1'500	6'750	
Equipe de tournage (6 personnes)			18'000	
Equipe post prod (2 personnes)			11'000	
	charges 28.33%	2'833	16'290	
	TOTAL salaires bruts création PROFANATION	**12'833**	**73'790**	
Salaires bruts LES NOUVEAUX MONSTRES				
Comédiens (5 personnes)				68'750
Dramaturge				5'500
Créateur lumière				5'500
Créateur son				5'500
Créateur vidéo				5'500
	charges 28.33%			25'709
	TOTAL salaires bruts création LES NOUVEAUX MONSTRES	**0**	**0**	**116'459**
Honoraires Compagnie et création				
Conception et création nouveau site internet + cloud (outils et archivage partagés online)		4'000		
Réviseur comptable		2'000	2'500	2'500
Saisie comptable		2'000	2'500	2'500
Captation, montage, teasers		2'500	2'500	2'000
Photographe		500	500	500

Budget prévisionnel Think Tank Théâtre 2018-2020

TOTAL honoraires Compagnie et créations		11'000	8'000	7'500
TOTAL CHARGES SALAIRES ET HONORAIRES		366'659	560'601	318'359
FRAIS STRUCTURELS	*Mensuel*	2018	2019	2020
Loyer bureau	*1500*	9'000	18'000	18'000
Loyer espace stockage décor	*600*	7'200	7'200	7'200
Matériel bureau	*100*	1'200	1'200	1'200
Téléphone, internet, hébergeurs	*350*	2'100	4'200	4'200
Promotion (impressions dossiers)	*80*	960	960	960
Frais d'envoi	*30*	360	360	360
Assurances (RC, décors)		800	800	800
Entretien et achats matériels informatiques		1'500	800	600
Traduction dossiers		500	500	500
Frais bancaires		150	150	150
TOTAL CHARGES STRUCTURELLES		23'770	34'170	33'970
FRAIS DE CREATION		2018	2019	2020
Frais de création L'URGENCE - ciné-performance				
Enregistrements (matériel, studio, etc.)		2'500		
Frais de séjour répétitions (logements, voyages, perdiem)		2'000		
TOTAL frais de création L'URGENCE		4'500	0	0
Frais de création EROMANIA (HISTORY X)- performance transdisciplinaire				
Scénographie (matières premières)		15'000		
Matériel vidéo & technique (spectacle)		10'000		
Location matériel technique (tournage)		10'000		
Accessoires		6'000	2'000	
Frais de séjour répétitions (logements, voyages, perdiem)		15'000	7'200	
TOTAL frais de création EROMANIA		56'000	9'200	0
Frais de création SALEM				
Scénographie (matériel construction décor)			50'000	
Accessoires			5'000	
Costumes			15'000	
Matériel lumière			8'000	
Matériel son			12'000	
Matériel vidéo			15'000	
Transports décor			8'000	
Matériel régie plateau			5'000	
Frais de séjour répétitions (logements, voyages, perdiem)			35'000	
TOTAL frais de création SALEM		0	153'000	0
Frais de création PROFANATIONS - De la performance théâtrale à l'objet film				
Location matériel tournage			2'000	
Autres frais de production		2'000		
TOTAL frais de création PROFANATION		2'000	2'000	0
Frais de création LES NOUVEAUX MONSTRES				
Costumes				2'500
Matériel lumière				2'000
Matériel son				3'000
Matériel vidéo				5'000
Frais de séjour répétitions (logements, voyages, perdiem)				15'000
TOTAL frais de création LES NOUVEAUX MONSTRES		0	0	27'500
TOTAL CHARGES DE CREATION		62'500	164'200	27'500
FRAIS DE TOURNEE		2018	2019	2020
GULLIVER - pièce de chambre n°2				
Salaires 4 comédiens + 3 techniciens (brut de brut)		12'000	15'000	
Entretien, retouches, remplacement costumes		150	150	
Entretien, réparations, remplacement accessoires		550		
Frais de régie (matériel consommable)		150	150	
Frais de régie et plateau (investissement: automatisation des balances, conditionnement décor, etc.)		2'500		
Transport décor		3'000	2'500	
Voyages équipe		1'800	2'000	
Défraiements		1'200	1'500	
Total frais de tournée GULLIVER		21'350	21'300	0
L'URGENCE				
Salaires 2 comédiens + 1 musicienne + 2 techniciens (brut de brut)		3'800	3'800	
Frais d'exploitation		800	800	
Transport décor		300	300	
Voyages équipe		800	800	

Budget prévisionnel Think Tank Théâtre 2018-2020

Logements	300	300	
Défraiements	250	250	
Total frais de tournée L'URGENCE	**6'250**	**6'250**	**0**
EROMANIA (HISTORY X)			
Salaires 2 comédiennes + 2 techniciens		62'000	
Frais d'exploitation		2'500	
Transport décor		700	
Voyages équipe		1'200	
Défraiements		3'600	
Total frais de tournée EROMANIA HISTORY X	**0**	**70'000**	**0**
23 RUE COUPERIN			
Salaires 1 comédien + 5 musiciens + 2 techniciens (brut de brut)	58'000	33'000	
Entretien, retouches, remplacement costumes	500	200	
Frais de régie (matériel consommable)	500	180	
Frais entretien instruments (accordage, etc.)	600	250	
Consommables pyrotechnie	800	200	
Transport décor	4'000	1'500	
Voyages équipe	4'500	3'600	
Logements Paris	2'500		
Défraiements	5'500	3'200	
Total frais de tournée 23 RUE COUPERIN	**76'900**	**42'130**	**0**
YOU WILL NEVER WALK ALONE			
Salaires 1 comédien + 1 technicien (brut de brut)	3'500		
Entretien, retouches, remplacement costumes	100		
Indémnitées figurants	1'200		
Transport décor	300		
Voyages équipe	250		
Défraiements équipe artistique et figurants	1'200		
Total frais de tournée YOU WILL NEVER WALK ALONE	**6'550**	**0**	**0**
TOTAL CHARGES DE TOURNÉE	**111'050**	**139'680**	**0**
	2018	**2019**	**2020**
TOTAL FRAIS COMPAGNIE	**563'979**	**898'651**	**379'829**
PLAN DE FINANCEMENT	**2018**	**2019**	**2020**
Produits propres			
Cachets ventes spectacles	50'900	118'300	
Provisions Prix Prairie Migros pour laboratoire de recherche Profanations	20'000	20'000	
Recettes excomptées (Athénée, Paris)	33'000		
TOTAL produits propres	**103'900**	**138'300**	
Convention de soutien conjoint			
Canton de Genève	80'000	80'000	80'000
Ville de Genève	80'000	80'000	80'000
Pro Helvetia - Fondation suisse pour la culture	67'900	67'900	67'900
TOTAL produits convention	**227'900**	**227'900**	**227'900**
Produits créations			
Coproductions théâtres (apport en numéraire)	94'000	250'000	80'000
RTS - Espace 2 (L'Urgence)	6'000		
Les Teintureries, laboratoire de recherche Profanation avec les élèves	12'000	23'000	
L'ECAL, laboratoire de recherche Profanation avec les élèves	10'000	20'000	
Coproductions (apport en industrie)		30'000	
Loterie romande	20'000	100'000	40'000
Migros pour-cent culturel	10'000	50'000	8'000
Corodis	10'000	25'000	0
fsrc/srks - Fondation suisse pour la radio et la culture	15'000		
Autres fondations et subventions	40'000	70'000	4'000
TOTAL produits créations	**217'000**	**568'000**	**132'000**
TOTAL PRODUITS	**548'800**	**934'200**	**359'900**
RESULTAT	**-15'179**	**35'549**	**-19'929**
solde année précédente	*0*	*-15'179*	*20'370*
BALANCE	**-15'179**	**20'370**	**440**

Annexe 3:
Statuts de la compagnie

THINK TANK THEATRE

Association THINK TANK THEATRE

LISTE DES MEMBRES DU COMITE

La Présidente

Madame Marie Payré
c/o Bruno Tanner
Rue Maunoir 30
1205 Genève

T. +41 (0)76 382 15 02

M. marie@payre.org

Le Trésorier

Monsieur François
c/o Bruno Tanner
Rue Maunoir 30
1205 Genève

M. blyo.photo@gmail.com

Genève, le 12 janvier 2016

Association THINK TANK THEATRE

Forme juridique, but et siège

Art. 1
Sous le nom de THINK TANK THEATRE il est créé une Association à but non lucratif régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Art. 2
L'Association a pour but de :
Développer un système de création et promouvoir le développement de projets artistiques, théâtraux, chorégraphiques et plastiques qui lui sont proposés et qu'elle a choisi de prendre en charge ou qu'elle aura initiés ; en ce sens, d'assurer leur réalisation et leur présentation.
Pour ce faire, l'Association mandate artistes, techniciens et personnel administratif en fonction des besoins de chaque projet.

Art. 3
Le siège de l'Association est à Genève.
Sa durée est illimitée.

Organisation

Art. 4
Les organes de l'Association sont :
- l'Assemblée générale ;
- le Comité ;
- l'Organe de contrôle des comptes.

Art. 5
Les ressources de l'Association sont notamment constituées par les cotisations ordinaires ou extraordinaires de ses membres, des dons, ou legs, par des produits des activités de l'Association et, le cas échéant, par des subventions des pouvoirs publics.
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Ses engagements sont garantis par ses biens, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres.

Membres

Art. 6
Peuvent être membres toutes les personnes ou organismes intéressés à la réalisation des objectifs fixés par l'art. 2.

Art. 7
Les demandes d'admission sont adressées au Comité. Le Comité admet les nouveaux membres et en informe l'Assemblée générale.

Art. 8
La qualité de membre se perd :
a) par la démission. Dans tous les cas la cotisation de l'année reste due.
b) par l'exclusion pour de " justes motifs ".
L'exclusion est du ressort du Comité. La personne concernée peut recourir contre cette décision devant l'Assemblée générale. Le non paiement répété des cotisations (deux ans) entraîne l'exclusion de l'Association.

Assemblée générale

Art. 9
L'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle comprend tous les membres de celle-ci.

Art. 10
Les compétences de l'Assemblée générale sont les suivantes. Elle :
- adopte et modifie les statuts ;
- élit les membres du Comité et de l'Organe de contrôle des comptes ;
- détermine les orientations de travail et dirige l'activité de l'Association ;
- approuve les rapports, adopte les comptes et vote le budget ;
- donne décharge de leur mandat au Comité et à l'Organe de contrôle des comptes ;
- fixe la cotisation annuelle des membres individuels et des membres collectifs ;
- prend position sur les autres projets portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale peut saisir ou être saisie de tout objet qu'elle n'a pas confié à un autre organe.

Art. 11
Les assemblées sont convoquées au moins 20 jours à l'avance par le Comité. Le Comité peut convoquer des assemblées générales extraordinaires aussi souvent que le besoin s'en fait sentir.

Art. 12
L'assemblée est présidée par le/la Président/e ou un autre membre du Comité.

Art. 13
Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du Président/e est prépondérante.

Art. 14
Les votations ont lieu à main levée. À la demande de 5 membres au moins, elles auront lieu au scrutin secret. Il n'y a pas de vote par procuration.

Art. 15
L'Assemblée se réunit au moins une fois par an sur convocation du Comité.

Art. 16
L'ordre du jour de cette assemblée annuelle (dite ordinaire) comprend nécessairement :
- le rapport du Comité sur l'activité de l'Association pendant l'année écoulée ;
- un échange de points de vue/décisions concernant le développement de l'Association ;
- les rapports de trésorerie et de l'Organe de contrôle des comptes ;
- l'élection des membres du Comité et de l'Organe de contrôle des comptes ;
- les propositions individuelles.

Art. 17
Le Comité est tenu de porter à l'ordre du jour de l'Assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire) toute proposition d'un membre présentée par écrit au moins 10 jours à l'avance.

Art. 18
L'Assemblée générale extraordinaire se réunit sur convocation du Comité ou à la demande d'un cinquième des membres de l'Association.

Comité

Art. 19
Le Comité exécute et applique les décisions de l'Assemblée générale. Il conduit l'Association et prend toutes les mesures utiles pour que le but fixé soit atteint. Le Comité statue sur tous les points qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée générale.

Art. 20
Le Comité se compose au minimum de deux membres, nommés pour deux ans par l'Assemblée générale. Ils sont rééligibles. Le Comité se constitue lui-même. Il se réunit autant de fois que les affaires de l'Association l'exigent.

Art. 21
L'Association est valablement engagée par la signature individuelle du Président. Le comité peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à l'un de ses membres ou à un tiers par procuration écrite.

Art. 22
Le Comité est chargé :
- de prendre les mesures utiles pour atteindre les objectifs visés;
- de convoquer les assemblées générales ordinaires et extraordinaires ;
- de prendre les décisions relatives à l'admission et à la démission des membres ainsi qu'à leur exclusion éventuelle ;
- de veiller à l'application des statuts, de rédiger les règlements et d'administrer les biens de l'Association.

Art. 23
Le Comité est responsable de la tenue des comptes de l'Association.

Art. 24
Le Comité engage les collaborateurs salariés et bénévoles de l'Association. Il peut confier à toute personne de l'Association ou extérieure à celle-ci des mandats fixes ou temporaires.

Organe de contrôle

Art. 25
L'organe de contrôle des comptes vérifie la gestion financière de l'Association et présente un rapport à l'Assemblée générale. Il se compose de deux vérificateurs élus par l'Assemblée générale.

Dissolution

Art. 26
La dissolution de l'Association est décidée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents. L'actif éventuel sera attribué à une association à buts non lucratifs, exonérés d'impôts et poursuivant des buts analogues que ceux du Think Tank Théâtre.

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée constitutive du 6 janvier 2014.

Au nom de l'Association

Président/e :
Madame Marie PAYRE

Le Trésorier :
Monsieur Francois BLIN

Annexe 4:
Tableau de bord

		valeurs 2017	2018	2019	2020
Indicateurs généraux					
Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)				
	Nombre de personnes				
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année				
	Nombre de personnes				
Indicateurs d'activité					
Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année				
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année				
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année				
Nombre de représentations à l'étranger	Nombre de représentations à l'étranger				
Lieux	Nombre de lieux des tournées à l'étranger				
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève				
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)				
Activités pédagogiques	type d'activité à mentionner dans le rapport d'activité				

Annexe 5 :

Formulaire de tournée

Tournées 2018

Compagnie XXX

SUISSE					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

ETRANGER					
Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

Tournées 2019
Compagnie XXX

SUISSE

Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

ETRANGER

Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

Tournée 2020
Compagnie XXX

SUISSE

Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

ETRANGER

Dates	Lieu	Théâtre / Festival	Pièce présentée	Nbr. de représentations	Nbr. de spectateurs

FORMULAIRE D'EVALUATION

de la convention de soutien conjoint pour les
« compagnies à rayonnement suprarégional et international »
2018 - 2020

entre

**Pro Helvetia – Fondation suisse pour la culture,
le Canton de Genève, la Ville de Genève et la compagnie TTT**

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION

2. EVALUATION

2.1. Relations entre les parties signataire

2.2. Réalisation des objectifs de la compagnie
2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques
2.2.2 Suivi du plan financier
2.2.3 Organisation et structure de la compagnie
2.2.4 Développement général de la compagnie durant la période de la convention

2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques
2.3.1 Engagements financiers

3. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

1. Introduction

Le xxx 2018, Pro Helvetia, le Canton de Genève, la Ville de Genève et la compagnie TTT ont signé une convention de soutien conjoint pour une compagnie à rayonnement suprarégional et international. Cette convention, qui concerne les années 2018 - 2020, est la première convention de soutien conjoint signée par ces partenaires.

Conformément à l'article 5 de cette convention, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires début 2020.

Afin de mieux préparer la séance d'évaluation, la compagnie complètera le formulaire ci-dessous et le transmettra aux subventionneurs au plus tard une semaine avant la date de la réunion. Les commentaires doivent être concis et précis, chaque sujet pourra être développé pendant la séance et/ou dans les rapports d'activité annuels.

Un rapport d'évaluation réunissant les commentaires de la compagnie et ceux des subventionneurs sera rédigé après la séance et transmis à toutes les parties concernées.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre posé par les collectivités publiques et le projet artistique de la compagnie, les charges financières, les engagements des parties ainsi que les réalisations de la compagnie.

2.1. Relations entre les parties signataires

A commenter par les collectivités publiques et par la compagnie

- échanges d'informations réguliers et transparents

- remise des plannings et budgets annuels, des rapports d'activités, des comptes et tableaux de bord :

2.2. Réalisation des objectifs de la compagnie

2.2.1 Réalisation des objectifs artistiques

A commenter par les collectivités publiques et par la compagnie

- réalisation du projet artistique : créations, tournées, projets de médiation

autres

- atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord

- échos médiatique, partenaires, impact (local, national, international), public cible

2.2.2 Suivi du plan financier

A commenter par les collectivités publiques et par la compagnie

- écarts significatifs entre le plan financier de la convention et les comptes :

- proportion du montant global de la convention alloué aux créations, au fonctionnement, respectivement aux tournées :

- proportion entre subventions et autres entrées : coproductions, cachets, divers (fondations, sponsoring, etc.)

2.2.3 Organisation et structure de la compagnie

A rédiger par la compagnie

Administration – diffusion (organisation interne, personnel fixe, répartition des tâches, stabilité) :

2.2.4 Développement général de la compagnie durant la période de la convention

A rédiger par la compagnie

2.3. Réalisation des engagements des collectivités publiques

2.3.1 Engagements financiers

A commenter par la compagnie

- rythme de versement des subventions :

- autres soutiens ponctuels accordés hors convention par les collectivités publiques partenaires :

- autres remarques

3. Conclusions et perspectives

A rédiger par tous les partenaires de la convention